



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

formation en alternance

Question écrite n° 126248

Texte de la question

M. Manuel Aeschlimann appelle l'attention de Mme la ministre auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de l'apprentissage et de la formation professionnelle, sur la mise en oeuvre des décisions prises par le Gouvernement en faveur de l'apprentissage, pour atteindre l'objectif des 800 000 alternants en 2015, fixé par le Président de la République lors de sa visite au campus des métiers de Bobigny le 1er mars 2011. Ces mesures variées - qui vont de la simplification administrative à l'incitation financières en passant par la modulation de la taxe professionnelle - reflètent la priorité accordée par le Gouvernement à l'alternance qui permet l'insertion dans l'emploi durable de 66 % des jeunes, moins de six mois après leur formation. En dépit d'une campagne de sensibilisation menée auprès des jeunes et des employeurs, une récente étude montre que seuls 14 % des chefs d'entreprise envisagent d'embaucher plus d'apprentis en 2012 et 43 % ni plus ni moins, en raison de l'insuffisante adaptation des apprentis au monde de l'entreprise et du manque de candidats du fait de la mauvaise image des métiers manuels. Il lui demande quelles mesures elle envisage de prendre pour lever ce frein à l'essor d'une voie de formation qui a déjà fait ses preuves.

Données clés

Auteur : [M. Manuel Aeschlimann](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 126248

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : Apprentissage et formation professionnelle

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 janvier 2012, page 365

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)